



www.environnement93.fr

**ENVIRONNEMENT 93
UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

**Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile-de-France
Affiliée à France Nature Environnement**

**Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative concernant la ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris,
du 3 mai au 11 juin 2021.**

**Environnement 93, Fédération des associations de protection de l'environnement de Seine-Saint-Denis, regroupe 23 associations.
Environnement 93 est affiliée à FNE Ile-de-France.**

1. Gare de Bondy.

Samedi 5 juin 2021, des représentants de la Société du Grand Paris ont assisté à une réunion publique organisée par la commission d'enquête en charge de ce dossier.. Ce qui aurait pu n'être qu'une simple présentation des changements du tracé, s'est rapidement transformé en échanges avec certains riverains expropriés sur le secteur de la rue Dolet à Bondy..

Marcel Linet, commissaire-enquêteur, a bien sûr salué la présence des membres de la Société du Grand Paris, mais l'absence de ces représentants dans cette réunion publique sur le tracé de la ligne 15 et ses dernières modifications apportées depuis la première enquête publique qui s'est déroulée du 23 mai au 27 juin 2016, aurait quand même été considérée comme « grossière » par l'ensemble des participants.

Il a été mentionné à plusieurs reprises que l'enquête publique en cours ne concernait que les modifications concernant quelques ouvrages de cette ligne 15, et que les remarques des riverains, de Bondy, n'étaient pas recevables dans le cadre de cette enquête publique. Il est cependant nécessaire de rectifier ce type de propos tant les informations communiquées dans le dossier mis à disposition dans le cadre de cette enquête, éclairent les impacts de certains ouvrages qui avaient été jusqu'à présent peu ou mal présentés.

La phase travaux de la gare de Bondy fait partie des « découvertes » des habitants de ce quartier, qui viennent en concordance avec les premières démarches engagées par la SGP pour les premières expropriations autorisées par l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-0325 du 13 février 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est.

A l'occasion de la première enquête publique qui a conduit à la DUP, l'impact des travaux concernant l'évacuation des déblais comme ceux nécessaires à l'installation de la centrale à béton n'a pas été présenté. L'étude d'impact localise les sites qui constituent les établissements les plus sensibles (*Pièce-G2-Etude d'impact-Présentation du projet – page 168*), en particulier pour les problématiques de la qualité de l'air, mais la crèche collective de la rue Etienne Dolet,

d'une capacité d'accueil de 50 enfants n'est pas mentionnée. Ce type d'établissement est pourtant à classer parmi les établissements les plus sensibles. Cette absence d'information du public concernant les travaux de préparation à la construction de la gare de Bondy est particulièrement préjudiciable à l'expression des avis produits par le public et à la décision d'utilité publique qui en a découlée.

C'est seulement à l'occasion de l'enquête environnementale organisée du 15 mars au 15 avril 2019, que parmi les 3 300 pages proposées dans le dossier d'enquête, des éléments plus concrets ont été fournis par le maître d'ouvrage dans un document intitulé « *Etude d'impact- Présentation du projet et des variantes* ». Il était cependant difficile pour le public de comprendre si les propositions affichées étaient des schémas définitifs ou simplement des projets à affiner ou améliorer. Il est ainsi très dommageable que pour le plan concernant les emprises de la gare de Bondy, des alternatives n'aient pas été présentées, permettant d'éviter la rue Dolet et offrant des impacts réduits sur les populations.

Dans cette nouvelle enquête publique proposée aujourd'hui, de nouveaux schémas sont encore fournis (*Pièce G2-Présentation du projet – Page 104 et pièce G3-Impacts et mesures – Page 92*) qui justifient les réactions du public et une analyse des alternatives.

Le schéma ci-dessous offre une solution permettant à la fois l'implantation d'une installation temporaire de stockage de déblais, ainsi que la mise en œuvre de la centrale à béton à simplement 350 mètres de la passerelle de la gare SNCF de Bondy. Ce site possède tous les avantages du site retenu par la SGP en termes de superficie, de foncier rapidement disponible, d'accès à l'avenue de Rosny, retenue pour la circulation des camions, sans en avoir les inconvénients majeurs concernant la santé des enfants, le cadre de vie des riverains et la mobilisation d'un foncier promis à d'autres destinations.

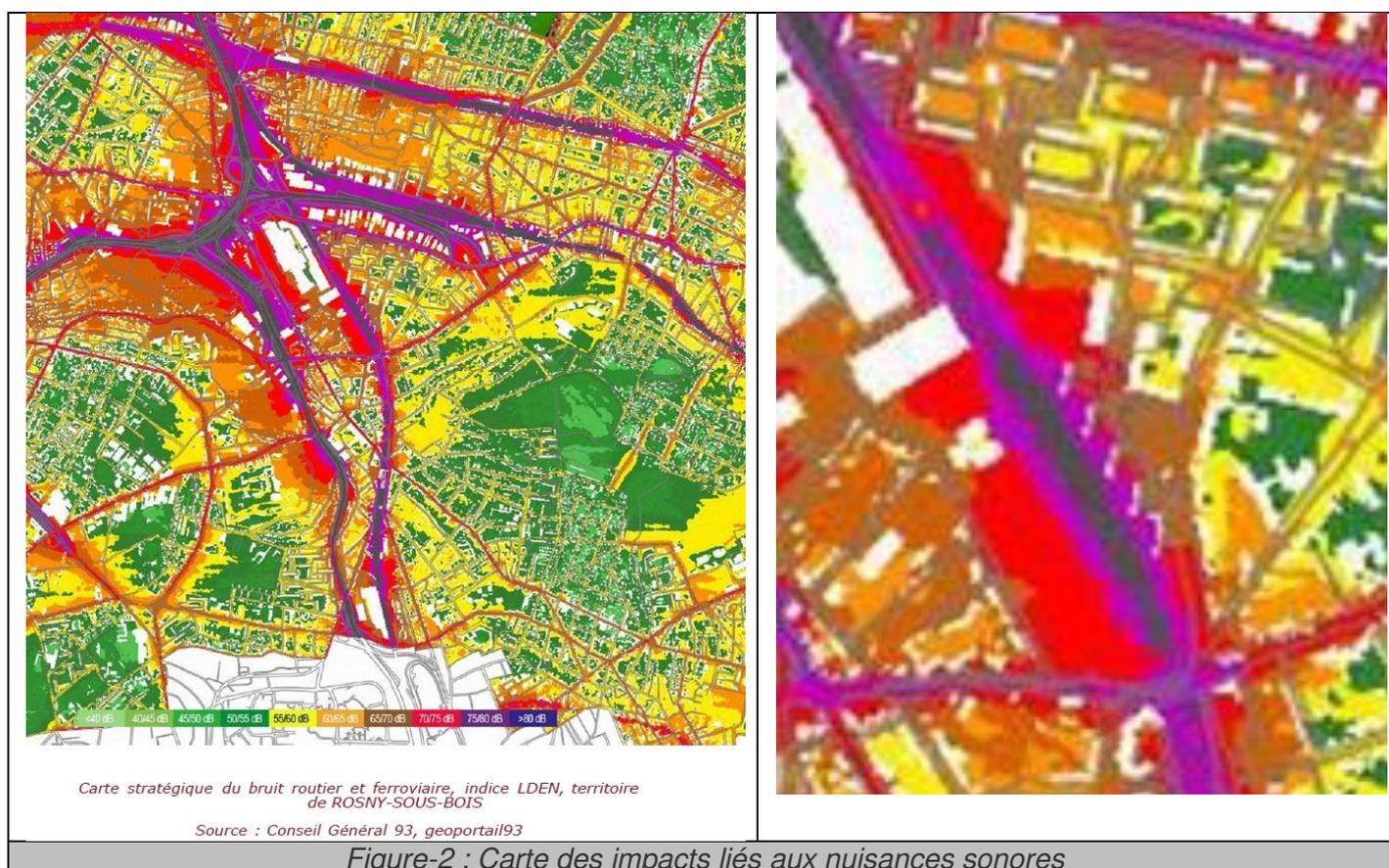


Figure-1 : Gare de Bondy – Alternative Stockage déblais et centrale à béton

L'Autorité environnementale recommande par ailleurs d'évoquer les principes qui seront retenus pour la réutilisation des emprises des chantiers, une fois les travaux terminés, et d'indiquer les principales conséquences de ces réaménagements, notamment au regard de l'objectif de «zéro artificialisation nette» (ZAN), ce qui n'est pas fait à ce jour, attendu que l'alternative proposée correspond beaucoup mieux aux objectifs du ZAN.

2. Entonnement Rosny Bois-Perrier (OE 71E01).

Dans le tableau de synthèse des impacts de chaque implantation (initiale et nouvelle) de l'ouvrage OE 71E01- Entonnement Rosny Bois-Perrier, la SGP affirme, dans la rubrique « Cadre de vie » que l'environnement choisi est moins bruyant que la situation antérieure. Le schéma ci-dessous issu de la pièce I.3-B – Evaluation Environnementale-Rosny-sous Bois de la première enquête publique, montre que les 5 bâtiments en R +11 au sud de la zone de travaux sont les plus impactés par les bruits ferroviaires. La nouvelle implantation aggraverait les nuisances sonores et soumettrait les habitants à une « double peine » qui ne peut être acceptée.



De plus il faut noter la destruction de près de 4 000 m² d'espaces verts privatifs qui participent à la fois :

- à la sauvegarde de la biodiversité
- à la réduction des effets d'îlots de chaleur urbain dans un environnement déjà très minéralisé.

L'Autorité environnementale souligne de plus dans son avis, que le maître d'ouvrage doit signaler de façon plus précise l'évolution des impacts par rapport à la version précédente, ce qui n'est pas réalisé dans le dossier présenté.



3. Gare du Fort d'Aubervilliers.

Dans son avis sur cette modification l'Autorité environnementale recommande d'évaluer les incidences du projet en matière d'exposition des futurs riverains à la pollution atmosphérique, afin de pouvoir en tenir compte dans l'analyse des effets cumulés et dans l'évaluation socioéconomique.

L'Ae recommande ainsi de compléter la présentation du projet d'urbanisation de la gare du Fort d'Aubervilliers et d'analyser en conséquence les impacts cumulés.

L'Ae réitère sa recommandation à tous les maîtres d'ouvrage concernés de traiter les impacts cumulés de plusieurs enjeux (nuisances liées aux phases travaux, eau, impacts sanitaires, milieux naturels) à l'échelle des pôles d'échanges des gares en cours de mutation urbaine :

- en prévoyant des mesures de réduction, voire de compensation, pour les secteurs exposés à de nombreux travaux avant, concomitamment ou après ceux de la ligne;
- en évaluant les impacts de l'ensemble des imperméabilisations nouvelles et en prévoyant des mesures de gestion communes ou mutualisées;

Sur le Fort d'Aubervilliers la concurrence entre les projets de la gare du GPE, et la construction d'une piscine, certes nécessaire aux enfants de la ville, ne peut s'accommoder de petits arrangements dont les jardins ouvriers font encore les frais.

Les projets alternatifs proposés par les collectifs citoyens doivent être retenus dans le cadre d'une approche « cumulée » des projets de ce territoire.

Conclusion

Environnement 93 se prononce contre ce projet présenté par la SGP.

1. Le site de stockage des déblais et d'installation de la centrale à béton pour la gare de Bondy doit être revu comme proposé ici

2. L'entonnement de Rosny doit être préservé dans sa version initiale ;

3. Les travaux sur la gare du Fort d'Aubervilliers doivent impérativement intégrer les alternatives citoyennes.

Francis Redon
Président

